

# Projet associatif volet protection n°2

---

Document validé par le Conseil d'Administration de Lo Parvi le 8 janvier 2018 et approuvé par l'assemblée générale de Lo Parvi le 7 avril 2018 à Morestel.

## Bilan annuel 2021



## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
A1) Faire prendre en compte, auprès des décideurs et des aménageurs, la présence des espèces patrimoniales dans la séquence « éviter, réduire, compenser (ERC)»	1) Alerter les décideurs (administrations, collectivités, pétitionnaires) de la présence d'espèces patrimoniales en amont de chaque projet d'aménagement du territoire (ZAC, déviation, carrière, infrastructure linéaire, équipements de loisirs ou sportifs, stations de traitement des eaux usées, décharges, etc.).	Transmission de données : - au bureau d'études Acer Campestre qui travaille pour le Conseil départemental pour le pré-diagnostic faune flore pour l'aménagement carrefour RD 1075 avec le Chemin des Cartes - au bureau d'études de Christel Platel, travaillant pour MTB, pour l'étude d'incidence de la vidange de l'étang Cécillon de St Chef - à ENEDIS pour le projet enfouissement de lignes électriques - au bureau d'études EVINERUDE pour le projet de parc à daims de Vézeronce-Curtin - pour le bureau d'études SETIS, pour une étude sur des mesures compensatoires à Frontonas - au bureau d'études EVINERUDE pour le projet de centrale solaire à Courtenay - au bureau d'études Artiflex dans le cadre de l'extension de la carrière Gonin de Parmillieu
	2) Communiquer auprès des collectivités et de leurs bureaux d'études les données naturalistes de Lo Parvi pour chaque document de planification du territoire (SCOT/PLU/PLUI/Contrat de rivière : Contrat de bassin/Contrat Vert et Bleu, etc.).	Transmission de données : - au bureau d'études CF environnement, travaillant pour la CCVD, pour le plan de gestion de l'ENS du Pré Maudit à St Didier de la Tour - au Conseil départemental dans le cadre des échanges annuels de données ENS (départementaux et locaux) - au bureau d'études CF environnement, travaillant pour les communes, étude d'incidence Natura 2000 Marsa et Charamel sur la vidange des étangs - au bureau d'études de Christel Platel, travaillant pour les communes, sur l'ENS de Larina-tourbière de Hières-sur-Amby - à la mairie de Corbelin pour l'ENS du marais de Pételin - au bureau d'études Ameten, travaillant pour le Conseil départemental, pour le plan de gestion de l'ENS de la Rama - au bureau d'études Biotopes, travaillant pour l'Epage de la Bourbre, pour la rédaction du nouveau contrat unique - à l'ONF, travaillant pour la CCVD, pour l'ENS de la zone humide des Fontaines - à la CNR dans le cadre de son extension de compétence sur le Rhône aval
	3) Diffuser des ouvrages sur les espèces rares et protégées de l'Isle Crémieu auprès des collectivités locales, de l'administration et des entreprises du BTP.	Diffusion des plaquettes orchidées auprès des collectivités locales, administrations et exploitants de carrières
A2) Participer aux actions du réseau de conservation de la flore Alp'Ain.	4) Participer à la réintroduction de la fougère à crêtes sur l'ENS de Save.	Fougère à crêtes : 2/3 des plants encore présents. Pas encore de plants de taille adulte, ils restent petits pour le moment (fronde de 10-15cm)
	5) Participer à la réintroduction de l'ache rampante sur l'ENS de Save.	Ache rampante : 6 pieds et une dizaine de plantules de l'année – toujours sur la même station – légère augmentation depuis l'année dernière
	6) Entretenir le site à Iberis de Crémieu.	Action d'entretien de la végétation réalisée en partenariat avec les jeunes en formation BTS GPN de l'IET de Lyon. Suivi annuel du nombre de pieds fleuris réalisé en collaboration avec le CBNA. Les semis sur l'ENS de l'étang de Bas ont donné une bonne floraison en 2021.
	7) Suivre les populations d'ache rampante.	Pas de suivi en 2021, niveaux d'eau très élevés.
	8) Suivre les populations d'orcanette des sables.	Le suivi a été réalisé par Lo Parvi sur différentes stations et par le CBNA sur Verna/Saint-Romain-de-Jalionas.
9) Rechercher la caldésie à feuilles de parnassie.	RAS	
A3) Intégrer la conservation de la métapopulation de	10) Préconiser des réaménagements favorables aux rainettes dans les réaménagements écologiques de carrières.	Une grande mare favorable aux rainettes créée dans la carrière Vicat de Mépieu.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
rainette verte de l'Isle Crémieu dans les outils de gestion (Espaces Naturels Sensibles (ENS), réserves naturelles, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	11) Préconiser des réaménagements favorables aux rainettes dans les réaménagements écologiques des zones humides.	8 créations et 4 restaurations de mares dans le cadre du contrat unique de la Bourbre porté par l'EPAGE (réalisation LPO et CEN).
	12) Suivre les populations de rainettes présentes dans les espaces naturels protégés.	Suivis réalisés sur la RNR des étangs de Mépieu et sur plusieurs ENS départementaux et locaux.
	13) Mettre à jour la cartographie de l'aire de présence de la rainette verte dans l'Isle Crémieu.	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces (dont rainette) dans l' « observatoire de la nature de l'Isle Crémieu ».
A4) Accompagner le retour du castor sur l'ensemble des cours d'eau et zones humides associées.	14) Envoyer chaque année la carte actualisée de la répartition du castor à la DDT et à l'ONCFS.	Carte et liste des communes envoyées à la DDT et à l'OFB, un nouvel arrêté préfectoral a été pris incluant nos informations.
	15) Participer à la rédaction d'un plan de gestion castor sur le territoire de la CCBD.	Plan de gestion castor sur le territoire de la CCBD examiné par les élus de la commission biodiversité. En raison de la crise sanitaire toujours pas validé par le comité de pilotage. Un article envoyé aux mairies pour leur bulletin municipal.
	16) Participer à la rédaction d'un plan de gestion castor sur le territoire du SMABB.	Présentation du plan au colloque national castor à Dôle (APIE, EPAGE, CCBD, Lo Parvi).
	17) Intervenir auprès des agriculteurs et des forestiers pour prévenir les dégâts éventuels liés à la présence du castor.	Formation réalisée avec Rémi Bogey (conservateur de la RN du Haut Rhône français) et Miriana Leroy (chargée de mission Natura 2000 de la CCBD) auprès de l'association Rivières Rhône-Alpes Auvergne (techniciens de rivières, bureaux d'études, DDT, etc.) axée notamment sur la gestion des conflits. Nous sommes à nouveau intervenus à plusieurs reprises cette année avec la CCBD sur les barrages situés sur la commune de Saint-Romain-de-Jalionas, le Bouchage et Saint-Chef qui causent des problèmes d'inondation (parcelles agricoles et forestières). Une expertise a été réalisée sur la commune de Saint-Chef par l'OFB à la demande de la CCBD. Intervention auprès du CRPF pour la charte forestière des Bonnevaux.
A5) Poursuivre les actions de conservation de la cistude prévues dans le Plan National d'Action et dans les outils de gestion (ENS, réserves, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	18) Mettre à jour la cartographie de l'aire de présence de la cistude dans l'Isle Crémieu.	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces (dont cistude) dans l' « Observatoire de la nature de l'Isle Crémieu ».
	19) Participer au programme de réintroduction de la cistude dans la RN du Grand Lemps.	Le projet de réintroduction est porté par la réserve du Grand Lemps à partir de jeunes issus de captivité.
	20) Réaliser une étude sur la structure de la population de cistude dans la RNR des étangs de Mépieu et sur l'ENS de Save (étangs de la Serre).	L'étude sur l'ENS de la Save (étangs de la Serre) et de Lemps a été réalisée en 2021.
	21) Préconiser des réaménagements favorables aux cistudes dans les réaménagements écologiques de carrières.	Pas de dossier
	22) Préconiser des réaménagements favorables aux cistudes dans les réaménagements écologiques des zones humides.	Pas de dossier
	23) Participer aux réunions des plans stratégiques au niveau régional et national.	Participation au comité de pilotage du Plan Régional d'Actions pour la Cistude animé par la DREAL et le CEN Allier. Participation au comité de pilotage du 2eme Plan National d'Actions Cistude piloté par le Ministère et la Société Herpétologique de France.
	24) Récupérer les tortues exotiques.	2 tortues de Floride récupérées (1 aux étangs de la Serre et l'autre le long de la Bourbre à Tignieu). Les 2 ont fini au refuge des Écailles.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
A6) Conserver les populations d'écrevisses à pieds blancs.	25) Réaliser des inventaires et mettre à jour la cartographie de l'écrevisse à pieds blancs dans l'Isle Crémieu.	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces (dont écrevisse à pieds blancs) dans l' « Observatoire de la nature de l'Isle Crémieu ». Un inventaire réalisé par la commission naturaliste sur les communes de Faverges de la Tour et Dolomieu.
	26) Participer avec la Fédération de pêche à une étude sur la structure de la population d'écrevisses à pieds blancs sur un site géré.	Suivi par la CCBD de la population de Dizimieu dans le cadre des mesures compensatoires liées à la voie verte.
	27) Porter à connaissance la présence de l'espèce dans tous les projets d'aménagements susceptibles de l'impacter.	Pas de projet impactant.
A7) Participer à la conservation des colonies de chauves-souris dans l'habitat humain.	28) Rechercher de nouvelles colonies	Visite des colonies d'espèces rares sur Arandon-Passins, Creys-Mépieu, pont de Groslée, pont d'Evieu.
	29) Créer un questionnaire pour détecter les nouvelles colonies (à utiliser par exemple sur les stands, ou enquête par mailing ciblé).	RAS
	30) Informer et sensibiliser des propriétaires.	Contacts avec les propriétaires abritant des colonies autour de la RNR des étangs de Mépieu.
	31) Poser des nichoirs artificiels.	Visite de la moitié des nichoirs installés dans les fermes.
	32) Inciter les adhérents de Lo Parvi à poser des nichoirs artificiels chez eux.	Un article paru dans la circulaire de Lo Parvi.
A8) Participer à la conservation de la chouette effraie dans les bâtiments	33) Poser des nichoirs artificiels dans des bâtiments publics.	RAS
	34) Poser des nichoirs artificiels dans des bâtiments agricoles.	Visite de la moitié des nichoirs installés dans les fermes.
	35) Inciter les adhérents de Lo Parvi à poser des nichoirs artificiels chez eux.	Un nichoir posé à Bouvesse-Quirieu.
	36) Porter à connaissance la présence de l'espèce auprès des propriétaires de bâtiments (privés ou publics).	RAS
	37) Participer au réseau départemental « chouette effraie ».	Le réseau a redémarré son activité et Lo Parvi y participe.
A9) Organiser le relais des animaux sauvages patrimoniaux blessés vers le centre de soins le Tichodrome.	38) Sensibiliser le public au travail du centre de soins et son importance pour le sauvetage d'espèces patrimoniales.	RAS
	39) Informer sur la conduite à tenir face à un animal blessé.	Conseils téléphoniques réguliers en fonction des demandes.
	40) Mobiliser des bénévoles et organiser un relais pour le centre de soins.	Mise en relation des demandeurs directement avec le centre du Tichodrome pour organiser le rapatriement des animaux blessés.
B10) Accompagner la création d'un Arrêté Préfectoral de	41) Compléter le dossier technique pour la DDT.	Opération terminée
	42) Accompagner la DDT pour convaincre les élus de protéger leurs tourbières.	3 dossiers travaillés en 2021 (extension du marais de Boulieu sur St Baudille de la Tour, extension du marais du Clandon sur Les Abrets, Zone humide de Fitilieu (5 communes) devraient aboutir en 2022.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
Protection de Biotope (APPB) sur les tourbières de l'Isle Crémieu/Bas Dauphiné.	43) Faire inscrire la protection des tourbières dans le PCAET.	Opération terminée
B11) Compléter le réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux et petits sites.	44) Promouvoir l'outil ENS auprès des collectivités locales.	Projet d'un ENS sur le marais de Boulieu (communes de St Baudille de la Tour, Courtenay et Charette) le diagnostic devrait être réalisé en 2022. Échange avec la commune de Salagnon pour la création d'un ENS dans le marais.
	45) Accompagner les services techniques du Département pour labéliser des nouveaux sites.	Poursuite du diagnostic pour la création d'un ENS sur les annexes fluviales du Rhône à Villette d'Anthon. Extension de la zone d'intervention de l'ENS du marais de la Besseye. Fusion de l'ENS de Larina avec l'ENS de la tourbière de Hière-sur-Amby.
	46) Participer au Conseil Scientifique et Technique (CST) départemental.	Participation à 7 réunions du CST, 12 plans de gestion examinés.
B12) Contribuer avec le Conseil départemental à l'animation des sites ENS locaux auprès des collectivités locales	47) Participer aux comités de site des ENS locaux.	Participation des salariés et de quelques bénévoles à quelques comités de sites ENS (moins que d'habitude cause Covid19).
	48) Participer aux réunions techniques concernant les ENS (chantiers, programmation, sensibilisation des élus).	Participation à plusieurs réunions techniques (Montcarra, St Savin, Marsa)
	49) Accompagner les bureaux d'études pour la réalisation des plans de gestion des ENS locaux.	Accompagnement des bureaux d'études pour la réalisation de plusieurs plans de gestion (Larina-tourbière de Hières-sur-Amby, St Didier-de-la-Tour, La Chapelle-de-la-Tour-Faverge-de-la-Tour).
B13) Accompagner la gestion des ENS départementaux	50) Participer aux comités de site et l'intégration locale des ENS départementaux.	Non réunis à cause de la Covid 19.
	51) Accompagner les techniciens gestionnaires des ENS départementaux (expertises, chantiers, sensibilisation des élus, animation foncière).	Échanges réguliers sur l'ENS de Save et sur l'ENS de l'étang de Lemps. Travail avec le bureau d'études AMETEN chargé de faire le diagnostic du plan de gestion de l'ENS de la Rama-Billonay
B14) Participer à la gestion et étendre le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu.	52) Poursuivre le travail partenarial avec le chargé de missions Natura 2000 (informations naturalistes, expertises, comité de site, chantiers, sensibilisation des acteurs locaux, documents d'incidence, etc.).	Nouveau DOCOB validé par le COPIL Natura 2000. Échanges sur les documents d'incidence Natura 2000 (carrières, centrales photovoltaïques, vidanges d'étangs, etc.).
B15) Poursuivre la gestion et étendre la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des étangs de Mépieu.	53) Mettre en œuvre le plan de gestion de la RNR des étangs de Mépieu.	L'ensemble des actions prévues dans le plan de gestion en 2021 a été effectué. Un bilan de la réalisation de l'ensemble du plan de gestion a été réalisé par un prestataire extérieur. Un nouveau diagnostic a été réalisé pour le 4eme plan de gestion de la réserve qui devra être rédigé en 2022.
	54) Étendre la surface de la RNR des étangs de Mépieu.	RAS

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
B16) Accompagner la gestion de la réserve naturelle du Haut Rhône français.	55) Poursuivre le travail partenarial avec le SHR (informations naturalistes, expertises, comité consultatif, chantiers, sensibilisation des acteurs locaux, police de l'environnement, etc.).	Visite de la réserve en canoé par les membres du conseil d'administration de Lo Parvi. Des échanges d'informations naturalistes et techniques ont lieu régulièrement. Le travail de sensibilisation sur le castor se poursuit en commun.
B17) Participer aux travaux des réseaux de gestionnaires (Réserves Naturelles de France, pôles régional et départemental, réseaux des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône...).	56) Participer au congrès, AG et commissions de RNF.	La RNR des étangs de Mépieu et la RN du Haut-Rhône ont accueilli cette année une version décentralisée du congrès du RNF (régionalisation cause Covid).
	57) Participer aux rencontres régionales des groupes RNF.	Lo Parvi a participé aux rencontres régionales des groupes RNF (police, scientifique, gestion) qui se sont déroulées à Brégnier-Cordon.
	58) Participer aux réunions du réseau des acteurs pour la biodiversité du Rhône.	Suivis des échanges d'informations du réseau par mail et visioconférence.
	59) Contribuer au pôle gestion régional.	Pôle arrêté.
B18) Contribuer à la reconnaissance des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).	61) Fournir aux services de l'Etat les informations naturalistes sur les ZNIEFF.	Réunion avec les services de l'Etat, le département et les APN, envoi de données aux étudiants du BTS GPN.
	62) Veiller à la prise en compte des ZNIEFF dans les documents de planification.	ZNIEFF bien prise en compte dans les documents de planification.
	63) Veiller à la prise en compte des ZNIEFF dans les différents projets d'aménagement du territoire (ZAC, déviation, carrière, infrastructure linéaire, équipements de loisirs ou sportifs, stations de traitement des eaux usées, décharges, etc.).	Les ZNIEFF ont bien été prises en compte dans les différents documents d'aménagements.
C19) Accompagner la mise en œuvre d'un contrat plurithématique sur les affluents du haut Rhône	64) Participer aux comités de pilotage du contrat plurithématique des affluents du haut Rhône.	RAS
	65) Fournir les informations naturalistes en amont des actions de restauration/préservation.	Données naturalistes fournies sur l'Amby
	66) Apporter une aide technique aux élus et techniciens de la CCBD (CCTP, chantiers, conseils, sensibilisation, communication, etc.).	Lo Parvi a participé à plusieurs réunions liées au contrat plurithématique. (zone humide de Morestel, restauration d'un tronçon de l'Amby et aménagement d'un seuil sur la Chogne).
	67) Assurer une veille écologique sur les cours d'eau et les zones humides associées (pollutions, espèces introduites envahissantes, travaux, etc.).	Pollution du ruisseau de Passins suite au dysfonctionnement du lagunage de Passins. Pollution de l'Amby suite à la vidange sauvage d'un étang.
C20) Participer à la mise en place de plans de gestion de zones humides dans le bassin de la Bourbre.	68) Participer aux comités de pilotage du plan de gestion de chaque marais.	RAS
	69) Fournir les informations naturalistes en amont des actions de restauration/préservation.	Transmission des données à l'EPAGE sur le bassin du Catelan (marais de Salagnon notamment)
	70) Apporter une aide technique aux élus et techniciens de la CCBD/SMABB (CCTP, chantiers, conseils, etc.).	Échanges techniques avec l'EPAGE et son bureau d'études pour la réalisation des fiches actions sur le Culet.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
	71) Assurer une veille écologique sur l'ensemble des marais (remblaiements, travaux, pollutions, espèces introduites envahissantes, etc.).	Remise en eau du marais de Salagnon/Epau par le castor avec de nombreux barrages sur le Catelan notamment. Alerte des pouvoirs publics et veille sur les ouvrages du castor.
C21) Participer à la protection et à la gestion des Captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) avec les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les agriculteurs (notamment captages de Siccieu, Bouvesse-Quirieu, Sermérieu, Optevoz, Courtenay, etc.).	72) Participer aux comités de pilotage de suivi des captages de Sermérieu et Bouvesse-Quirieu.	Participation au comité de pilotage départemental sur les captages AEP prioritaires de l'Isère.
	73) Veiller à la bonne prise en compte des captages AEP dans les documents d'urbanisme et les enquêtes publiques liées aux ICPE.	Révision du DOO du SCOT de la BRD sur la notion d'aire d'alimentation des captages.
	74) Apporter une aide technique aux élus et techniciens de la CCBD/SMABB/communes/syndicats des eaux.	Échanges avec la CCBD et la commune d'Arandon-Passins sur le captage de Passins.
	75) Participer aux réunions de suivi des PAEC Bourbre et Isle Crémieu.	Pas de réunion en 2021.
C22) Veiller à la mise aux normes et au bon fonctionnement des stations d'épurations des eaux usées	76) Participer aux réunions pour la création des nouvelles installations.	Réunion avec le syndicat des eaux et les communes de Dolomieu et St Sorlin de Morestel pour la mise en place d'un bassin tampon sur la station de relevage de Mortelaize afin de protéger le ruisseau classé en ENS.
	77) Fournir les informations naturalistes en amont des projets.	Pas de sollicitation
	78) Assurer une veille écologique sur le fonctionnement des stations.	Dysfonctionnement du lagunage de Passins avec une pollution des eaux du ruisseau de Crevières. Des réparations d'urgence ont dû être effectuées en attendant le raccordement à la STEP des Avenières. Dysfonctionnement d'un assainissement individuel à Corbelin posant des problèmes de pollution d'un fossé.
	79) Surveiller dans les projets d'urbanisme l'adéquation entre le nombre de logements et les capacités d'épuration.	Intervention auprès des pouvoirs publics au sujet de la ville de Pont-de-Chéruy qui devrait enfin se mettre aux normes !
D23) Participer à la prise en compte de l'environnement lors de la mise en place des documents d'urbanisme traitant de la problématique des carrières (schéma régional des carrières, SCOT, SAGE).	80) Participer au groupe de travail de la Frapna Région en charge d'élaborer le nouveau schéma régional des carrières.	Participation à l'enquête publique avec FNE AURA. Schéma régional validé par arrêté préfectoral.
	81) Faire prendre en compte la problématique carrières et environnement dans le SCOT BRD.	Révision du SCOT sur un article lié à la prise en compte des aires d'alimentation en eau des captages AEP par les carrières.
	82) Faire prendre en compte la problématique carrières et environnement dans la révision du SAGE Bourbre.	SAGE rédigé et validé par la CLE.
D24) Continuer à participer à la	83) Etudier les dossiers carrières présentés en CDNPS groupe carrières.	Seuls les dossiers à problèmes sont désormais instruits par la CDNPS. Trois dossiers examinés en CDNPS hors Isle Crémieu. 3 dossiers concernant l'Isle Crémieu (Perrin-Montalieu, Blanc-Porcieu, Bordel-Courtenay) ont été autorisés par le Préfet sans

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS) groupe carrières pour étudier tous les projets sur notre territoire.	84) Participer aux réunions de la CDNPS groupe carrières.	examen par la CDNPS. 2 réunions de la CDNPS en 2021.
D25) Participation aux comités de suivi des carrières de l'Isle Crémieu.	85) Participer aux comités de suivis des carrières réunis dans les communes.	Participation aux commissions de suivi des carrières de Porcieu (Blanc, Guinet-Derriaz), Bouvesse (Vicat), Creys-Mépieu (2-Vicat)
	86) Assurer une veille technique et écologique des carrières en cours d'exploitation.	Suivi de la carrière d'Enieu (protocole Roselière) et veille sur la carrière de Mépieu et la carrière de Faverges. Suivi de l'exploitation des deux carrières Perrin d'Arandon-Passins.
D26) Travailler avec les pétitionnaires pour limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et favoriser les réaménagements écologiques.	87) Fournir aux bureaux d'études des carriers les informations naturalistes pour éviter, réduire et compenser l'impact des exploitations.	Données transmises au bureau d'études Artiflex dans le cadre de l'extension de la carrière Gonin de Parmilieu. Travail sur la séquence ERC avec le bureau d'études SETIS, la société Perrin et la DREAL sur le projet d'extension de la carrière de Palenge.
	88) Promouvoir et participer à l'élaboration des réaménagements agro-écologiques.	Tenue d'un stand à la Journée portes ouvertes à la carrière Vicat granulats de Faverges.
	89) Participer à l'élaboration et aux suivis de réaménagements écologiques.	Échanges avec le bureau d'études de la société Perrin sur le projet de réaménagement de la carrière de Palenge. Reproduction de sternes pierregarin sur les deux radeaux des deux gravières de St Romain de Jalionas. Suivi de la transplantation de la scabieuse blanchâtre dans la carrière de Mépieu et de la reproduction du Grand-Duc. Suivi des mesures compensatoires sur les deux carrières Perrin d'Arandon-Passins.
	90) Participer aux enquêtes publiques.	Participation aux enquêtes publiques des carrières Bordel à Courtenay, Blanc à Porcieu-Amblagnieu, Gonin à Parmilieu et Perrin à Montalieu-Vercieu.
D27) Lutter contre les carrières illégales.	91) Assurer une veille écologique pour repérer la présence de carrières illégales.	Veille assurée, aucune carrière illégale trouvée.
	92) Travailler en coopération avec l'administration, la FRAPNA, l'UNICEM et les élus pour arrêter les carrières illégales.	Pas nécessaire
	93) Rappeler la réglementation « carrières » auprès des collectivités locales.	Rappel de la réglementation carrière auprès de la commune de Salagnon et de l'EPAGE de la Bourbre.
E28) Accompagner l'implantation et les mesures compensatoires de la Ligne à Grand Vitesse Lyon-Turin si elle devait être réalisée.	94) Participer aux réunions de concertation.	Pas de sollicitation travaux prévus après 2030.
	95) Fournir les données naturalistes et les informations sur les possibilités de mesures compensatoires.	Pas de sollicitation travaux prévus après 2030.
E 29) Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme de préférence au niveau	96) Participer aux réunions d'élaboration du SCoT de la BRD.	Réalisation par Lo Parvi d'un atlas environnemental du SCOT de la BRD. Diffusion aux collectivités locales et aux services de l'État.
	97) Participer aux réunions d'élaboration du SCoT NI.	Inscription d'un projet de réalisation d'un atlas environnemental dans le prochain contrat unique de la Bourbre (SCOT et APIE).



## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
du SCoT, pour que la nature soit prise en compte et protégée dans l'Isle Crémieu	98) Participer aux réunions d'élaboration des PLU.	Pas de sollicitation
	99) Participer aux réunions des PLU stratégiques.	Communication aux communes de l'Atlas environnemental du SCOT de la BRD (notamment Vézeronce-Curtin, Chamagnieu, Salagnon, Optevoz, Parmilieu, Annoisin-Chatelans, Crémieu, Siccieu-St Julien et Carisieu).
	100) Participer à la révision du SAGE de la Bourbre.	Participation à plusieurs réunions de travail, échanges réguliers avec les autres APN. SAGE rédigé et validé par la CLE.
E30) S'opposer à la mise en place des écluses à Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz favorisant le développement de la navigation motorisée sur le Rhône.	101) Sensibiliser les acteurs locaux afin d'abandonner ces projets d'écluses et le remplacer par d'autres projets plus utiles pour le territoire.	Le nouveau cahier des charges de la CNR a été rédigé et est en attente de validation définitive. Il prévoit notamment l'étude de la réalisation d'un nouveau barrage à St Romain de Jalionas et la réalisation de l'écluse de Brégnier-Cordon...
	102) Diffuser la pétition contre le projet d'écluse de Brégnier-Cordon.	Action terminée.
	103) Participer à l'enquête publique sur l'écluse de Brégnier-Cordon.	Le nouveau cahier des charges de la CNR a été rédigé et est en attente de validation définitive. Il prévoit la réalisation de l'écluse de Brégnier-Cordon... L'enquête publique devrait avoir lieu en 2022.
E31) Obtenir l'équipement des lignes très haute tension et de lignes basses tensions avec des dispositifs anticollision pour les oiseaux.	104) Dresser la liste des sites à équiper dans l'Isle Crémieu.	Intégration d'une action dans le prochain contrat unique de la Bourbre. Demande à La CNR d'agir auprès de RTE/Enedis pour l'équipement des lignes électriques surplombant le Rhône.
	105) Solliciter ERDF et RTE pour obtenir l'équipement des lignes dangereuses pour l'avifaune.	Demande à ERDF d'équiper la ligne de Faverges de la Tour où plusieurs collisions ont été signalées.
	106) Intégrer l'équipement des lignes dangereuses dans les plans de gestion des ENS.	Pas de plan de gestion concerné
	107) Intégrer l'équipement des lignes dangereuses dans le plan de gestion de la RN du Haut Rhône français.	Document en cours d'écriture.
E32) Accompagner la mise en place de déplacements doux.	108) Accompagner la mise en place de la véloroute (ViaRhôna) entre Vertrieu et St Romain de Jalionas.	Opération terminée.
	109) Accompagner la mise en place de la voie verte entre Crémieu et Arandon-Passins.	Opération terminée.
	110) Faire la promotion des cheminements doux dans les documents d'urbanisme.	RAS
E33) Maintenir une veille et accompagner les projets de déviations de villages.	111) Suivre les mesures compensatoires d'Aoste.	Chantier suivi par le SHR et la CCVD, supervisé par la DREAL. Toutes les mesures ne sont pas faites.
	112) Participer aux réunions de concertation du projet de déviation de Flosailles.	Pas de sollicitation
	113) Fournir les informations naturalistes et participer aux réunions de concertation du projet déviation de Montalieu.	Amélioration du rond-point de la Vallée Bleue réalisée.
E34) Lutter contre l'étalement urbain (notamment les centres commerciaux)	114) Participer à la mise en place d'un outil de mesure de la consommation de l'espace à urbaniser dans les PLU.	Réunion d'échanges avec le chargé de mission du SCOT de la BRD.
	115) Participer à la révision des deux SCOT.	Réalisation par Lo Parvi d'un atlas environnemental du SCOT de la BRD. Diffusion aux collectivités locales et aux services de l'État.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
	116) Fournir à la Frapna les éléments des dossiers concernant notre territoire pour les examens de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF).	FNE Isère nous a saisis de quelques dossiers en fonction de l'ordre du jour de la CDPNAF. Participation aux réunions de la commission « foncier Nord Isère » Participation à une réunion de la SAFER pour la vente d'une partie des terrains agricoles de l'État.
E35) Participer à la mise en place de passages pour la faune afin de franchir les routes	117) Obtenir la finalisation de l'équipement du passage à faune sur la route départementale 1075 à hauteur d'Arandon sur l'ENS de la Save.	Relance du Département.
	118) Maintenir un partenariat avec le Département pour l'intégration de passages à faune lors de la réfection des ponts sur les routes départementales.	Les travaux n'ont pas encore été réalisés sur la RD 522. Aménagement des passages inférieurs et supérieurs de la Déviation de Villette d'Anthon (RD517). Dans le cadre du plan de gestion castor de la CCBD deux ouvrages sous les routes départementales sont projetés sur la Chogne –Bouvesse-Creys) et la Save (St Victor de Morestel).
	119) Mettre en place un partenariat avec la CCBD pour l'intégration de passages à faune lors de la réfection des ponts sur les routes communales.	RAS, la CCBD n'a pas la compétence voirie.
	120) Veiller à la mise en œuvre des projets de passage à faune dans le cadre du CVB du bassin de la Bourbre.	Poursuite des études techniques, les travaux du Département sont reportés pour 2022... l'Aménagement du seuil de Ruy a cependant commencé.  L'Area poursuit ses études pour les passages de l'autoroute (écoponts et aménagements de passages souterrains le long des cours d'eau). La CCVD a installé une passerelle à faune au-dessus de la Bourbre à St Clair-de-la-Tour.
	121) Veiller à l'intégration de la problématique des passages à faune dans les plans de gestion des espaces naturels protégés.	Pas de plan de gestion concerné
	122) Participer à l'identification des sites d'écrasement et à la mise en place de passages à petite faune.	Relevés des écrasements dans la base de données Serena. Transmission au département des sites d'écrasements de batraciens. Aide au Département et à la LPO qui ont mis en place des barrières de protection pour sauver de l'écrasement les amphibiens aux lacs de Moras et de St Savin.
	123) Veiller à l'entretien des passages à faune pour qu'ils demeurent fonctionnels.	Passage de l'étang de Gôle, de la Chogne, de St Romain et les 3 de la Save entretenus et fonctionnels.
F36) Promouvoir la diminution du volume des déchets verts et le compostage	124) Poursuivre la collaboration avec le SICTOM de Morestel pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.	Poursuite du travail du SICTOM ainsi que des communes de St Chef, Sermérieu et Cessieu pour réduire les déchets verts.
	125) Créer une collaboration avec le SMND pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.	RAS, en attente de la fusion avec le SICTOM de Morestel

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
	126) Accompagner la CCBD dans une politique d'aide à la création de plateforme de compostage pour les professionnels.	Le Sictom a rencontré la commune de Vézeronce-Curtin pour étudier la mise en place d'une plateforme de compostage.
	127) Assurer une veille écologique pour lutter contre les feux de jardin.	Une intervention a été réalisée sur la Balme-les-Grottes.
F37) Lutter contre les décharges sauvages et réhabiliter d'anciennes décharges.	128) Assurer une veille écologique avec l'aide des adhérents de Lo Parvi pour repérer la présence de décharges sauvages et les signaler aux autorités compétentes.	Les petites décharges sauvages signalées sur le site « sentinelles de la nature » sont traitées au fil de l'eau par les communes (Anthon, Cessieu, Courtenay, Janneyrias, Moras, Saint Hilaire de Brens, Soleymieu, Chavanoz, St Baudille de la Tour, Trept, Porcieu, Villemoirieu, Veyssilieu, Vignieu, etc.).
	129) Mettre en place des formations pour les adhérents de Lo Parvi afin de devenir des sentinelles de l'environnement.	L'ensemble des atteintes à l'environnement suivi par Lo Parvi sont intégrées sur le site internet « sentinelles de la nature » géré par FNE. Une démonstration du site des sentinelles de la nature a été réalisée auprès des élus lors de l'inauguration des locaux de Lo Parvi.
	130) Inciter les acteurs du territoire (SMABB, CCBD) à compléter la carte des anciennes décharges.	Action terminée.
	131) Tenir à jour la carte des anciennes décharges du Nord-Isère et la faire connaître (élus, documents d'urbanisme, bureaux d'études).	La carte a été intégrée dans l'atlas environnemental du SCOT de la BRD.
	132) Monter des opérations de nettoyage de décharges sauvages avec différents partenaires (géocacheurs, élus, chasseurs, pêcheurs, APN, etc.).	Un contact a été pris avec une association basée à la Tour du Pin qui organise des chantiers de nettoyage de décharges sauvages.
	133) Proposer aux pétitionnaires et élus le nettoyage d'anciennes décharges dans le cadre de mesures compensatoires.	La commune de St Chef a déposé une demande de nettoyage de ses anciennes décharges situées en zone humide auprès de la CLE de la Bourbre.
	134) Sensibiliser les procureurs aux problèmes des décharges sauvages.	RAS
	135) Diffuser des guides techniques et juridiques aux élus pour lutter contre les décharges sauvages.	RAS
F38) Lutter contre l'abandon des déchets toxiques dans la nature et accompagner l'implantation de centres de récupération de déchets dangereux.	136) Assurer une veille écologique avec l'aide des adhérents de Lo Parvi pour repérer la présence de décharges sauvages de déchets toxiques, de dépôts de VHU et les signaler aux autorités compétentes.	Contrôle de deux sites de VHU, affaires classées.
	137) Monter des opérations de nettoyage de décharges de pneus avec différents partenaires (agriculteurs, élus.).	La commune de Montcarra, aidée par le dispositif de la CCBD, a fait évacuer un stock de pneus.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
	138) Demander aux autorités l'interdiction de l'utilisation des grenailles au plomb dans le stand de tir du Rondeau à St Chef.	RAS
	139) Réaliser une carte des anciennes stations-services sur le territoire.	RAS
	140) Alerter l'administration et les élus sur le risque de pollution lié aux anciennes stations-services.	RAS
	141) Obtenir la création d'une filière « amiante » pour les particuliers.	RAS
F39) Veiller à l'utilisation des matériaux recyclés dans les chantiers de BTP	142) Surveiller l'utilisation des mâchefers sur les chantiers de BTP.	RAS
	143) Réaliser une veille technologique sur le recyclage des matériaux (bétons, enrobés, stériles d'exploitations, etc.).	RAS
	144) Promouvoir les matériaux recyclés auprès des donneurs d'ordre pour les chantiers de BTP (CCTP, chantiers témoins, etc.).	Le Schéma régional des carrières a été approuvé, il promeut et fixe des objectifs de recyclage des matériaux.
	145) Accompagner le projet Lyon-Turin pour veiller au recyclage des matériaux issus notamment des tunnels.	Relance su SAGE Bourbre sur les matériaux du tunnel de St Savin.
	146) Assurer une veille écologique sur les ISDI.	RAS
	147) Rappeler la réglementation ISDI aux élus.	RAS
F40) Réduire la pollution lumineuse.	148) Relayer la campagne d'information de la FRAPNA sur la pollution lumineuse auprès des collectivités territoriales et du grand public.	Inscription d'une action transversale dans le cadre du nouveau contrat unique de la Bourbre. Intervention auprès d'une entreprise sur la commune de Rochetoirin. Sensibilisation de la CCVD.
	149) Accompagner la commune de la Balme les Grottes pour diminuer la pollution lumineuse sur l'ENS des coteaux de St Roch.	Obtention de l'arrêt de l'éclairage nocturne du porche de la Grotte de la Balme-les-Grottes.
F41) Participer à l'encadrement et au contrôle de la pratique des engins de loisirs motorisés.	150) Inciter les communes à réglementer la pratique des engins de loisirs motorisés chaque fois que nécessaire.	Les communes de Villette d'Anthon, Charvieu-Chavagnieu et Chavanoz ont pris des arrêtés pour limiter la circulation des engins motorisés.
	151) Participer aux contrôles de police de l'environnement avec les autres agents dans le cadre de la Mission Interservices de l'Environnement.	1 mission de police effectuée avec l'OFB et les agents du Département sur les véhicules motorisés (Siccieu/Verna).
	152) Inciter les adhérents de Lo Parvi à signaler les secteurs dégradés par des activités de motocross.	RAS

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
F42) Animer un réseau de veille écologique sur le territoire	153) Assurer une réunion mensuelle de la commission veille écologique.	La commission a pu se réunir à 9 reprises malgré la crise sanitaire.
	154) Tenir à jour le tableau de bord de la veille écologique sur le territoire.	Le tableau est tenu à jour et comporte la référence aux signalements « sentinelles pour la nature ».
	155) Participer au réseau REVE de la FRAPNA.	Échanges réguliers avec le réseau sentinelles de la nature de FNE.
	156) Mobiliser les adhérents de Lo Parvi pour faire remonter des informations à la commission veille écologique.	Un article dans la circulaire de décembre
	157) Faire connaître largement le site internet des « sentinelles de l'environnement ».	Une démonstration du site des sentinelles de la nature a été réalisée auprès des élus lors de l'inauguration des locaux de Lo Parvi. Une information de la commission a été réalisée auprès des adhérents de Lo Parvi lors de la matinée « portes ouvertes ».
G43) Développer les bonnes pratiques d'exploitations forestières.	158) Cartographier les surfaces forestières en libre évolution (ENS, FRENE, RNR, RNN, mesures compensatoires, etc.).	Une carte des forêts en libre évolution de la RNR des étangs de Mépieu a été réalisée.
	159) Poursuivre le plan de gestion forestier sur la RNR des étangs de Mépieu.	Le plan de gestion forestier se poursuit.
	160) Veiller à la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion forestière dans les ENS.	Le plan de gestion des boisements est en œuvre sur l'ENS de Save (secteur Laurentière notamment).
	161) Rencontrer des élus communaux pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion forestière.	Travail avec la commune d'Annoisin-Chatelans et de Chamagnieu. Rencontre de l'ONF pour faire le point sur la commune d'Arandon-Passins.
G44) Obtenir la conversion de boisements en futaie et taillis sous futaie.	162) Cartographier les surfaces forestières en reconversion en taillis sous futaie/futaie.	RAS
	163) Poursuivre le plan de gestion forestier sur la RNR des étangs de Mépieu.	Les coupes d'éclaircies prévues en 2021 ont été réalisées avec débardage à cheval. La cartographie des travaux est actualisée. Le programme d'éclaircie 2022 a été marqué sur le terrain.
	164) Veiller à la mise en œuvre de la reconversion en futaie et TSF des boisements dans les ENS.	Une action est prévue dans le plan de gestion de l'ENS de la zone humide de la Chapelle/Favergeres-de-la-Tour
	165) Veiller à la mise en œuvre de la reconversion en futaie et TSF des boisements dans la RNN du Haut Rhône français.	Plan de gestion en cours d'écriture.
	166) Rencontrer des propriétaires forestiers pour promouvoir la conversion des taillis en TSF et futaies.	Rencontre du propriétaire de la Garenne (Morestel) pour lui montrer son ilot « FRENE ».
	167) Organiser des rencontres régulières avec Valfor et l'association (syndicale) libre de gestion forestière.	Participation à l'assemblée générale de Valfor.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
G45) Limiter l'enrésinement et les plantations de peupliers.	168) Participer aux commissions et aux sous commissions des communes qui établissent « un règlement de semis et boisement en tant que «personnes qualifiées pour la protection de la nature».	Pas de sollicitation cette année.
	169) Promouvoir le remplacement des peupleraies par la plantation de feuillus autochtones (et /ou le retour forestier spontané) ou la mise en place de prairies humides.	Participation au colloque peupliers en visioconférence.
	170) Suivre les travaux de reconversion de la peupleraie communale d'Aoste.	Suivi assuré par le SHR.
	171) Participer à la rédaction du plan de gestion et au comité consultatif de la RNN du Haut Rhône.	Plan de gestion en cours de rédaction par le SHR.
H46) Promouvoir la gestion « raisonnée » des espaces verts (selon le concept développé par l'association botanique Gentiana).	172) Demander aux adhérents de Lo Parvi d'assurer une veille écologique pour vérifier l'absence d'utilisation des pesticides par les collectivités.	RAS
H47) Promouvoir la gestion extensive des bords de route et chemins.	173) Diffuser la documentation produite par Gentiana sur la gestion « raisonnée » auprès des collectivités.	RAS
	174) Inciter les communes à créer des nouveaux espaces verts	RAS
	175) Créer un espace dédié à la gestion raisonnée sur le site internet de Lo Parvi pour sensibiliser le grand public.	RAS
	176) Diffuser de la documentation sur la gestion des espèces introduites envahissantes.	RAS
	177) Communiquer auprès des communes sur l'intérêt de la fauche tardive des bords de routes et chemins.	RAS
	178) Créer un espace dédié à la fauche tardive des bords de routes et chemins sur le site internet de Lo Parvi pour sensibiliser le grand public.	RAS
	179) Inciter les collectivités à planter des arbres fruitiers au bord des routes, chemins, cheminements doux.	RAS
H48) Promouvoir le concept de « refuges » pour la faune et la flore	180) Réaliser des ateliers de fabrication de nichoirs pour la faune sauvage.	Les ateliers n'ont pas pu être réalisés cette année à cause de la crise sanitaire Covid 19.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
sauvages dans les jardins (type refuges de la Ligue pour la Protection des Oiseaux -LPO).		
H49) Promouvoir le jardinage biologique.	181) Réaliser une enquête auprès des adhérents de Lo Parvi sur la mise en place sur leur terrain de refuges à faune et flore sauvage.	Un article réalisé dans la circulaire.
	182) Créer un espace dédié aux refuges, pour la faune et la flore sauvages des jardins, sur le site internet de Lo Parvi afin de sensibiliser le grand public.	RAS
	183) Réaliser et diffuser une plaquette d'information sur les refuges à faune lors des stands de Lo Parvi.	RAS
	184) Poursuivre la collaboration avec le SICTOM de Morestel pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.	Poursuite du travail du SICTOM ainsi que des communes de St Chef, Sermérieu et Cessieu pour réduire les déchets verts. Le SICTOM a réalisé une banque de supports de communication sur la gestion et la réduction des déchets à l'attention des communes et communautés de communes
	185) Créer une collaboration avec le SMND pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.	RAS, en attente de la fusion avec le SICTOM de Morestel
	186) Promouvoir le broyage des végétaux et l'utilisation du Bois Raméal Fragmenté (BRF) et du mulch auprès des adhérents de Lo Parvi.	Réalisation d'un article sur le paillage au jardin pour le bulletin municipal de la commune de Frontonas.
	187) Promouvoir le jardinage sur de petites surfaces.	RAS
	188) Réaliser une enquête auprès des adhérents de Lo Parvi sur leur pratique du jardinage biologique.	Une enquête parue dans la circulaire.
	189) Créer un « club » des adhérents de Lo Parvi adeptes du jardinage biologique (échanges de conseils, astuces, graines, etc.).	Création d'une commission jardin-biodiversité
	190) Créer un espace dédié au jardinage biologique sur le site internet de Lo Parvi afin de sensibiliser le grand public.	RAS
H50) Développer la création de mares.	191) Réaliser une enquête auprès des adhérents de Lo Parvi pour savoir qui possède une mare et qui souhaiterait en posséder une.	Réalisation d'un article dans la circulaire.
	192) Réaliser un chantier de création de mare chez un adhérent de Lo Parvi.	Deux mares créées, une à Vignieu et une autre à Annoisin-Chatelans.
	193) Promouvoir auprès des collectivités la création de mares pour gérer les eaux pluviales et favoriser la biodiversité.	8 créations et 4 restaurations de mares dans le cadre du contrat unique de la Bourbre porté par l'EPAGE (réalisation LPO et CEN).

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
I51) Inciter à la consommation d'aliments biologiques issus de fermes locales.	194) Créer un espace dédié à l'agriculture biologique et à la permaculture sur le site internet de Lo Parvi afin de sensibiliser le grand public.	RAS
	195) Rédiger un article par an dans la circulaire pour informer les adhérents sur les points de vente des produits bio locaux en Isle Crémieu.	Deux articles dans la circulaire : un sur le maraichage bio de Vincent Gay à St Chef et un autre sur la ferme biologique du Clos doré à Brangues.
	196) Participer au comité de programmation Leader pour favoriser les projets conciliant agriculture/environnement/ social.	Participation au groupe de travail Leader (plan de gestion de la zone humide du Catelan, projet alimentaire territorial, cuisine centrale Les Avenières).
I52) Participer au maintien et au développement de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (maintien/plantation des haies, des bandes enherbées, des talus, des prairies, des arbres isolés, respectueuse des sols, moins gourmande en eau, etc.)	197) Participer au suivi et au bilan des PAEC.	Pas de réunion
	198) Participer à la rédaction des nouveaux PAEC (ou équivalent).	RAS en 2021, programme prévu en 2022.
	199) Promouvoir l'agroécologie et l'agriculture à HVN.	Formation Cholat reportée en 2022.
	200) Veiller à la mise en place de l'agriculture à HVN dans les espaces naturels protégés.	La RNR des étangs de Mépieu et plusieurs ENS départementaux et locaux bénéficient d'un pâturage extensif et/ou de fauche de prairies permanentes.
J53) Promouvoir les économies d'énergie et la mise en place des énergies renouvelables.	201) Réaliser un bilan énergétique du local de Lo Parvi.	RAS
	202) Créer un espace dédié aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables sur le site internet de Lo Parvi.	RAS
	203) Participer à l'élaboration du PCAET.	Pas de sollicitation.
	204) Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme.	RAS
J54) Lutter contre l'installation de grands parcs éoliens, surveiller et accompagner les projets éoliens de petites dimensions (mâts entre 12 et 50 mètres de hauteur).	205) Assurer une veille sur l'installation d'éoliennes sur le territoire.	Pas de projets connus sur le territoire.
	206) Participer à la l'élaboration du PCAET.	Opération terminée
J55) Promouvoir l'utilisation du bois énergie dans des	207) Rencontrer des élus communaux pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion forestière et l'utilisation du bois énergie.	Rencontre des élus d'Annoisin-Chatelans. Mise en place d'une chaufferie bois à Creys-Mépieu.



## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2021
conditions satisfaisantes pour la biodiversité (taille des coupes, durée de rotation, maintien de rémanents au sol, etc.).	208) Participer à la l'élaboration du PCAET.	Opération terminée
J56) Accompagner l'implantation de centrales solaires dans les espaces de friches industrielles et sur les toitures.	209) Participer à la révision du SCoT de la BRD.	Opération terminée
	210) Participer à la l'élaboration du PCAET.	Opération terminée
	211) Accompagner les projets de centrales solaires portés par la collectivité territoriale.	Un projet est étudié par la commune de Porcieu-Amblagnieu sur une ancienne carrière.
	212) S'opposer à la réalisation de centrales solaires privées dans les espaces naturels ou agricoles.	Sur Courtenay un privé porte un projet de petite centrale solaire sur un emplacement de friche industrielle (anciennes installations de traitement des matériaux de carrière de l'entreprise Favier). La CNR porte un projet de solarisation dans la vallée du Rhône sur ses anciens délaissés. Dans ce cadre deux sites sont à l'étude sur notre territoire : Porcieu-Amblagnieu et Vertrieu.

**Sigles utilisés :**

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

AEP : Alimentation en Eau Protégée (captage d'eau potable)

AG : Assemblée Générale

APIE : Association Porte de l'Isère Environnement

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

BDD : Base De Données

BRD : Boucle du Rhône en Dauphiné

BRF : Bois Raméal Fragmenté

CA : Conseil d'Administration

CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin

CC : Communauté de Communes

CCBD : Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

CCIC : Communauté de Communes de l'Isle Crémieu

CCPC : Communauté de Communes du Pays des Couleurs

CCVT : Communauté de Communes des Vallons de la Tour

CCVD : Communauté de Communes des Vals du Dauphiné

CDNPS : Commission Départementale Nature Paysages et Sites

CDPENAF : commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance

CMR : Capture-Marquage-Recapture

CNPN : Conseil National de Protection de la Nature

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

CST : Conseil Scientifique et Technique du Département de l'Isère

CVB : Contrat Vert et Bleu (inclus dans le Contrat Unique de la Bourbre)

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs (SCoT)

DREAL : Direction Régionale de L'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement

EnR : Énergies renouvelables

ENS : Espace Naturel Sensible

ERC : Eviter Réduire Compenser

EDF : Electricité de France

ERDF : Electricité Régional De France

FNE : France Nature Environnement

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

FRENE : Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Ha : Hectare

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MAET : Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

MAEC : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

PNA : Plan National d'Actions

PPI : Plan de Préservation et d'Interprétation (= plan de gestion pour les ENS)

PRA : Plan Régional d'Actions

RAS : Rien À Signaler

RD : Route Départementale

REVE : REseau Veille Ecologique

RN : Réserve Naturelle

RNF : Réserves Naturelles de France

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SIAGA : Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SFEPM : Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères

SHR : Syndicat du Haut Rhône

SIEPC : Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu

SICTOM : Syndicat Inter Communal de Traitement des Ordures Ménagères

SMABB : Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Bourbre

SMND : Syndicat Mixte Nord Dauphiné

STEP : STation d'EPuration des eaux usées

SYMBORD : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

TP : Travaux Publics

TVTB : Trame Verte et Bleue

VHU : Véhicule Hors d'Usage

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZH : Zone Humide

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique